



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNE Philippe, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme LOUCHARTE-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNE Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 1 pouvoir), soit 16 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine ROUSSEL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.25.35. DU 17 DECEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2025

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

Monsieur Philippe LAISNE présente la décision modificative N°3 du budget Ville, relative à l'ajustement des dépenses et recettes au titre de l'année 2025, soit :

En dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement : + 188.500,00 €

En recettes de fonctionnement : + 188.500,00 €

- En dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement : + 232.401,86 €

En recettes d'investissement : + 232.401,86 €

Soit un total modificatif de : + 420.901,86 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 03.04.25.05 du 03 avril 2025 relative au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025 ;

VU la délibération n° 25.05.25.09 du 25 juin 2025 relative à la décision budgétaire modificative n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2025 ;

VU la décision du maire n°2025-36 du 07 novembre 2025 portant décision budgétaire modificative n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications, ci-dessus, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°3 – Budget Ville présentée et annexée.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été, le 19 décembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



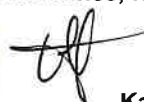
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 19 décembre 2025

 Le Maire,
Karine DERUELLE